

## LES CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE

Association loi 1901

Siège social : 6 impasse Aristide Briand  
AURILLAC (CANTAL)

### RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

à l'Assemblée Générale Annuelle du 21 juin 2013  
Exercice : du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012

Société de commissariat aux comptes inscrite à la Cour d'Appel de RIOM

Cabinet d'Aurillac : 28, rue Francis Fesq - BP 838 - 15008 Aurillac cedex

Tél. 04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 18 65 - [accueil@cabinetbousquet.eu](mailto:accueil@cabinetbousquet.eu)

Société au capital de 94 960 € - RCS AURILLAC 343 998 530 - Siret 343 998 530 00066 - TVA FR 89 343 998 530 - APE 6920Z

Cabinet de Saint-Céré : 70, rue de la République - 46400 Saint-Céré - Tél. 05 65 38 23 70 - Fax 05 65 10 68 34

Membre du groupement Euro Défi



association technique

## LES CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE

Association loi 1901

Siège social : 6 impasse Aristide Briand  
AURILLAC (CANTAL)

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

à l'Assemblée Générale Annuelle du 21 juin 2013  
Exercice : du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012

# LES CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE

Association loi 1901

Siège social : 6 Impasse Aristide Briand

AURILLAC (CANTAL)

## Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2012

---

Mesdames, messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association LES CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration du 19 avril 2013. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons récoltés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables suivies par votre association en application du CRC 99-01 en conformité avec l'avis 2007-05 du CNC portant sur les traitements comptables des établissements du secteur social et médico-social, gérés par des organismes privés à but non lucratif, appliquant l'instruction budgétaire et comptable M22.

La note 3.6 de l'annexe expose les méthodes retenues pour traiter des engagements de l'entité en matière d'indemnité de fin de carrière.

Les notes 4.1 et 4.3 de l'annexe exposent les règles de calcul et de passage du résultat comptable, déterminé au compte de résultat, au résultat «administratif» présenté au passif du bilan. Elles rappellent également les principes d'affectation du résultat, propres au secteur social et médico-social.

La note 5.3 de l'annexe expose les choix retenus par le conseil d'administration concernant le traitement comptable des litiges prud'homaux en cours.

Dans le cadre de nos appréciations des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérifications et informations spécifiques.**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

A Aurillac, le 06 juin 2013

*Le Commissaire aux comptes,*  
**Cabinet BOUSQUET & Associés**



**Emmanuel BOUSQUET**  
Commissaire aux comptes associé

**BILAN**

Actif	31/12/2012			31/12/2011
	Montant Brut	Amort. et Prov.	Montant Net	Montant Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations Incorporelles</b>				
Frais d'établissement	487 630.65	383 482.66	104 147.99	152 910.55
Autres immobilisations incorporelles	33 681.85	29 552.95	4 128.90	
Immobilisations incorporelles en cours				
<b>Immobilisations Corporelles</b>				
Terrains				
Constructions	860 426.37	97 893.23	762 533.14	751 864.19
Installations Techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	7 830 263.12	4 576 062.46	3 254 200.66	3 297 821.42
Immobilisations corporelles en cours	20 777.06		20 777.06	5 941.73
<b>Immobilisations Financières</b>				
Part. & créances rattachées à des particip.				
Autres titres immobilisés	30 480.00		30 480.00	30 480.00
Prêts	236 851.68		236 851.68	275 199.12
Autres immobilisations financières	4 573.47		4 573.47	4 573.47
<b>TOTAL I</b>	<b>9 504 684.20</b>	<b>5 086 991.30</b>	<b>4 417 692.90</b>	<b>4 518 790.48</b>
<b>Comptes de Liaison</b>				
<b>TOTAL II</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stock et en-cours</b>				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements	102 224.42		102 224.42	107 567.54
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances &amp; acomptes versés / commandes</b>				
<b>Créances</b>				
Créances redevables et comptes rattachés	1 176 135.01		1 176 135.01	1 335 432.76
Autres créances	10 185.55		10 185.55	-1 069.14
Valeurs mobilières de placement	4 469 000.30		4 469 000.30	5 089 721.72
Disponibilités	2 906 678.84		2 906 678.84	3 063 236.89
Charges constatées d'avance	249 915.46		249 915.46	263 234.77
<b>TOTAL III</b>	<b>8 914 139.58</b>		<b>8 914 139.58</b>	<b>9 865 441.70</b>
<b>Charges à répartir sur plus. exercices IV</b>				
<b>Primes remboursement des obligations V</b>				
<b>Ecarts de conversion actif VI</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>18 418 823.78</b>	<b>5 086 991.30</b>	<b>13 331 832.48</b>	<b>14 384 232.18</b>

**CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS**  
 Experts Comptables - Commissaires aux Comptes  
 28, Rue François Bessy - B.P. 838  
 15008 AURILLAC CEDEX  
 Tél. 04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 18 65

**BILAN**

Passif	31/12/2012	31/12/2011
	Montant Net	Montant Net
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 268 689.13	1 268 689.13
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Dons et legs		
Subventions d investissement sur biens renouvelables		
Réserves		
Excédents affectés à l investissement	2 684 217.78	2 490 316.87
Réserve de compensation	1 868 212.61	1 769 018.31
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	278 727.58	278 727.58
Autres réserves		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	91 725.17	127 586.51
Dépenses refusées par l autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-12 319.82	-12 319.82
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	279 601.57	1 007 721.63
Dépenses non opposables aux tiers financeurs		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	665 976.79	869 764.93
Résultat Provisoire (Excédent ou Déficit)	-574 719.94	-674 674.33
Subventions d'investissement (renouvelables)	123 097.00	145 026.43
Provisions réglementées		
Couverture du besoin de fonds de roulement	148 392.26	148 392.26
Amort. Dérog. et prov. pour renouvellement immobilisations	4 640.00	4 640.00
Réserves des plus-values nettes de l'actif	688 250.17	671 980.66
Droit des propriétaires		
<b>TOTAL I</b>	<b>7 514 490.30</b>	<b>8 094 870.16</b>
Comptes de liaison		
<b>TOTAL II</b>		
Provisions pour risques	120 358.04	100 777.74
Provisions pour Charges	316 645.57	308 961.92
Fonds Dédiés	437 003.61	409 739.66
<b>TOTAL III</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	553 560.63	1 033 979.85
Emprunts et dettes financières divers	1 605 131.02	1 674 623.74
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	467 706.27	494 359.55
Dettes sociales et fiscales	2 209 124.46	2 408 809.08
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	79 378.94	79 305.94
Produits constatés d'avance	465 437.25	188 544.20
<b>TOTAL IV</b>	<b>5 380 338.57</b>	<b>5 879 622.36</b>

**CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS**  
 Experts Comptables - Commissaires aux Comptes  
 28, Rue François Pascal - B.P. 898  
 15008 AURILLAC CEDEX  
 Tél. 04 71 64 82 66 - Fax 04 71 64 18 65



**COMPTE DE RESULTAT**

Charges	31/12/2012	31/12/2011
	Montant Net	Montant Net
<b>Charges d'exploitation (ou charges courantes non financières)</b>		
Achats Matières premières & autres Approvisionnements	2 362 720.19	2 264 881.37
Variation des Stocks	5 343.12	481.97
Autres achats & charges externes (dont cotisations)	4 432 345.76	4 292 945.38
Impôts, taxes et versements assimilés	1 491 633.63	1 521 140.11
Salaires et Traitements	11 698 494.91	11 884 927.71
Charges Sociales	4 560 374.48	4 671 382.93
Autres charges de personnel	139 704.50	119 123.71
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotation aux amortissements	516 807.28	504 161.75
Sur immobilisations : dotation aux provisions		
Sur actif circulant : dotation aux provisions		
Pour risques et charges : dotation aux provisions		
Autres charges	1 500.89	0.13
<b>TOTAL I</b>	<b>25 208 924.76</b>	<b>25 259 045.06</b>
<b>Quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun (II)</b>	<b>679 262.78</b>	<b>685 901.16</b>
<b>Charges Financières</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	38 491.24	40 353.21
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
<b>TOTAL III</b>	<b>38 491.24</b>	<b>40 353.21</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	2 380.48	243.36
Sur opérations en capital	508.46	583.06
Dotations aux amortissements et aux provisions	55 800.43	46 809.97
Engagements à réaliser sur ressources affectées	27 511.58	3 605.63
<b>TOTAL IV</b>	<b>86 200.95</b>	<b>51 242.02</b>
Participation des salariés aux résultats (V)		
Impôts sur les sociétés (VI)		
<b>TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>26 012 879.73</b>	<b>26 036 541.45</b>
Solde créditeur = Excédent		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>26 012 879.73</b>	<b>26 036 541.45</b>

**CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS**  
 Experts Comptables - Commissaires aux Comptes  
 28, Rue Foch - BP 838  
 15008 AURILLAC CEDEX  
 Tél. 04 71 64 82 88 - Fax 04 71 64 18 65

## COMPTES DE RESULTAT

Produits	31/12/2012	31/12/2011
	Montant Net	Montant Net
<b>Produits d'exploitation (ou produits courants non financiers)</b>		
Produits des activités annexes	265 502.36	264 661.51
Produits Repas A Domicile		65 065.50
Produits Accueil Familial	314 667.99	562 697.88
Production vendue (Biens et services)	4 311.10	
<b>SOUS-TOTAL A</b>	<b>584 481.45</b>	<b>892 424.89</b>
Tarif hébergement	11 933 163.74	11 846 565.91
Tarif dépendance	4 037 442.29	3 732 597.02
Tarif soins	7 653 449.26	7 741 054.88
Subventions d exploitation	37 280.00	50 761.03
Reprises sur provisions (& amortissements), transferts de charges	3 717.29	11 890.67
Cotisations	1 823.00	1 650.00
Autres produits	269 257.35	180 110.69
<b>SOUS-TOTAL B</b>	<b>23 936 132.93</b>	<b>23 564 630.20</b>
<b>TOTAL I (A+B)</b>	<b>24 520 614.38</b>	<b>24 457 055.09</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)</b>	<b>753 649.18</b>	<b>761 637.08</b>
<b>Produits Financiers</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	34 730.82	31 130.31
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de changes		
Produits nets de cessions de valeurs mobilières de placement	57 554.90	84 311.47
<b>TOTAL III</b>	<b>92 285.72</b>	<b>115 441.78</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	24 811.03	2 126.04
Sur opérations en capital	25 811.55	24 447.13
Reprise sur provisions et transferts de charges	1 160.00	1 160.00
<b>TOTAL IV</b>	<b>71 610.51</b>	<b>27 733.17</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS ( I+II+III+IV)</b>	<b>25 438 159.79</b>	<b>25 361 867.12</b>
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	19 827.93	
<b>Solde débiteur = Déficit</b>	<b>574 719.94</b>	<b>674 674.33</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>26 012 879.73</b>	<b>26 036 541.45</b>

**CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS**  
 Experts Comptables / Commissaires aux Comptes  
 28, Rue François Fesch - B.P. 898  
 15008/AURILLAC CEDEX  
 Tél. 04 71 64 82 85 - Fax 04 71 64 18 65

# ANNEXE

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

Aux comptes annuels

**CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS**  
Experts Comptables - Commissaires aux Comptes  
29, Rue Francis Faug - B.P. 835  
18008 AURILLAC CEDEX  
TéL. 04 71 64 52 69 - Fax 04 71 64 15 65

## PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2012 a une durée de 12 mois.

Le résultat net comptable est un déficit de 574 719.94 Euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'activité « Accueil Familial » (UVAF) est arrêtée au 31 mars 2012 pour le site d'Anglards de Salers, au 18 octobre 2012 pour Velzic et au 31 décembre 2012 pour Saint-Santin de Maurs et Neuvéglise. Le bureau de l'Association a décidé de mettre un terme définitif à cette expérimentation par délibération le 05 mars 2012.

## 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'association applique les principes comptables CRC99-03 s'appliquant à toute entité soumise à l'obligation légale d'établir des comptes annuels ainsi que du règlement 99-01 spécifique aux associations et fondations en conformité avec l'avis 2007-05 du CNC portant sur les traitements comptables des établissements du secteur social et médical appliquant l'instruction budgétaire et comptable M22 bis. Les principales spécificités sont les suivantes :

### 1) Affectation des résultats sous contrôle des tiers financeurs :

- la reprise des résultats de l'exercice n-2 (prévue au compte administratif) n'a pas d'impact sur les résultats comptables.
- l'affectation des résultats de l'exercice devra tenir compte de l'affectation des sommes à imputer sur le "résultat en instance sous contrôle des tiers financeurs". Des comptes de « résultat sous contrôle des tiers financeurs » sont ouverts pour chaque section tarifaire.

Les résultats en instance sous contrôle des tiers financeurs s'élèvent à 945 578.36 Euros, et figurent sous les comptes 120 pour les résultats antérieurs repris dans le compte administratif 2012 pour 665976.79 € et sous le compte 115 « Résultat sous contrôle de tiers financeurs » pour 279 601.57 Euros au 31/12/2012.

Le solde du compte 106 « Réserve de Compensation », destiné à couvrir d'éventuels déficits, est de 1 868 212.61 Euros au 31/12/2012.

### 2) Dotations aux amortissements :

Par dérogation aux dispositions du règlement comptable 99-03, et en application de la circulaire M22, les immobilisations amortissables ne sont amorties qu'à compter du 01 du mois suivant la mise en service mais sur le mode et la durée accordée au BP.

### 3) Provisions réglementées :

Elles sont spécifiques au secteur médico- social.

- Provisions constituées pour le renouvellement des immobilisations en contre partie d'investissements réalisés sur la période. Cette provision est reprise au même rythme que la dotation aux amortissements des investissements concernés.
- Réserves des plus values nettes d'actif destinées à renforcer le fonds de roulement d'investissement et constituées en contrepartie des plus values réalisées sur les cessions d'immobilisations et de valeurs mobilières de placement en conformité avec l'article R 314-81 du code de l'action sociale et des familles; pour faire suite aux demandes des tiers financeurs l'association n'impute en réserves qu'un tiers de ces plus-values.

# ANNEXE

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

Aux comptes annuels

**CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS**  
Experts Comptables - Commissaires aux Comptes  
28, Rue François 1<sup>er</sup> - B.P. 838  
15008 ALFORTY-LAC CEDEX  
Tél. 04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 18 65

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes

Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposable : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- les frais d'emprunt pour l'acquisition des locaux du Siège sont comptabilisés en charge et non incorporés au coût de l'immobilisation.
- les frais notariés liés à cet achat ont été quant à eux incorporés au coût de l'immobilisation.

## 2 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

### 2.1-Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

#### 2.1.1-Immobilisations brutes =

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	521 312.50	16 332.58		537 645.08
Immobilisations corporelles	8 311 085.66	469 083.87	85 035.56	8 695 133.97
Immobilisations financières	310 252.59		38 347.44	271 905.15
<b>TOTAL</b>	<b>9 142 650.75</b>	<b>485 416.45</b>	<b>123 383.00</b>	<b>9 504 684.20</b>

#### 2.1.2-Amortissements et provisions d'actif =

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	362 460.22	50 575.35		413 035.61
Immobilisations corporelles	4 261 400.05	482 465.26	69 909.58	4 673 955.65
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>4 623 860.27</b>	<b>533 040.61</b>	<b>69 909.58</b>	<b>5 086 991.30</b>

# ANNEXE

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

Aux comptes annuels

**CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS**  
 Experts Comptables - Commissaires aux Comptes  
 29 Rue François Mitterrand - B.P. 838  
 45000 MÉRILLAC CEDEX  
 Tél. 04 71 64 92 83 - Fax 04 71 64 18 65

## 2.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Bâtiment	501 727.47	38 652.39	464 075.08	60 ans
Aménagement gros œuvre 60 ans	95 647.44	7 108.01	88 539.43	60 ans
Aménagement extérieur	32 239.21	4 522.72	27 716.49	30 ans
Aménagement intérieur	178 021.13	32 763.19	145 257.94	20 ans
Aménagement peintures-sols	52 791.12	15 846.92	36 944.20	10 ans
Agencement, aménagements divers	11 082.34	8 489.46	2 592.88	10 ans
Matériel, mobilier de bureau	202 890.48	94 308.10	108 582.38	20 ans
Matériel, mobilier de bureau	3 274.60	2 903.39	371.21	10 ans
Matériel, mobilier de bureau	138 981.11	96 261.73	42 719.38	5 ans
Matériel, mobilier de bureau	29 669.00	12 382.33	17 286.67	3 ans
Mobilier, matériel et outillage	1 961 291.35	1 032 840.78	928 450.57	20 ans
Mobilier, matériel et outillage	620 431.14	474 518.68	145 912.46	15 ans
Mobilier, matériel et outillage	1 238 401.65	812 651.73	425 749.92	10 ans
Mobilier, matériel et outillage	262 936.33	243 925.33	19 011.00	5 ans
Mobilier, matériel soins médicaux	1 443 275.30	727 048.27	716 227.03	20 ans
Mobilier, matériel soins médicaux	12 742.25	10 876.43	1 865.82	15 ans
Mobilier, matériel soins médicaux	494 457.35	237 341.14	257 116.21	10 ans
Mobilier, matériel soins médicaux	56 556.77	36 650.55	19 906.22	5 ans
Mobilier, matériel lié à la dépendance	17 493.64	4 951.92	12 541.72	20 ans
Mobilier, matériel lié à la dépendance	2 920.98	2 028.93	892.05	15 ans
Mobilier, matériel lié à la dépendance	228 682.77	152 201.66	76 481.11	10 ans
Mobilier, matériel et outillage RAD	758.86	758.86	0.00	5 ans
Aménagements communs extérieurs	380 773.24	194 472.54	186 300.70	20 ans
Aménagements communs extérieurs	511 725.26	249 205.38	262 519.88	10 ans
Aménagements communs extérieurs	216 363.18	182 245.15	34 118.03	5 ans
<b>TOTAL</b>	<b>8 695 133.97</b>	<b>4 673 955.59</b>	<b>4 021 178.38</b>	

## 2.2 - Etat des prêts

Afin de réduire sensiblement les coûts de construction et d'amélioration des résidences, le Siège Social a avancé à l'OPH 15, propriétaire, pour le compte de trois établissements un montant total de 608 386.15 €. Cette avance est remboursée par imputation sur les loyers annuels au taux de 3%.

Au 31/12/2012, le solde à rembourser est de :

Villa Sainte Marie	115 990.19 €
Saint-Joseph	96 861.21 €
Massiac Avinin Johannel	24 000.28 €
<b>Soit un Total</b>	<b>236 851.68 €</b>

## 2.3 - Stocks =

Les stocks sont essentiellement des produits alimentaires et lessiviels à durée de consommation limitée ainsi que des combustibles (gaz et fuel). La méthode de valorisation retenue est la méthode FIFO (premier entré, premier sorti)

# ANNEXE

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

Aux comptes annuels

**CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS**  
Experts Comptables - Commissaires aux Comptes  
28, Rue François Truffaut - B.P. 838  
16008 AURILLAC CEDEX  
Tél. 04 71 64 82 66 - Fax 04 71 64 18 65

## 2.4 – Etat des créances =

Le montant des créances brutes au 31/12/2012 est de 1 186 320.56 € à moins d'un an dont la part due par les résidents s'élève à 1 050 762.86 €.

## 2.5 – Charges constatées d'avance =

Le montant des charges constatées d'avance au 31/12/2012 est de 249 915.46 € :

Les travaux d'extension et d'amélioration réalisés en 2006, ont été financés par trois emprunts. Les annuités de remboursement des deux premiers ont été appelées dans les loyers dès leur réalisation, par l'OP de l'Habitat, cependant les annuités du troisième n'ont été appelées qu'à partir de 2009 avec régularisation de 2006 à 2008. Le montant de cette régularisation s'élève à 45 482.87 € qui sera reportée sur 2 années après les dernières annuités de remboursement à partir de 2028.

Afin de réduire l'impact sur le prix de journée qu'auraient eu les travaux réalisés sur Saignes et St-Flour la Vigière, l'OP de l'Habitat a appelé respectivement 80 000€ pour Saignes et 150 000€ pour St-Flour la Vigière en loyers qui sont amortis sur la même durée que les emprunts réalisés pour le financement de ces mêmes travaux. Leur solde au 31/12/2012 est de 67 000€ à Saignes et de 125 000€ à St-Flour.

## 2.6 – Frais de premier établissement =

### 2.6.1 EHPAD Villa Sainte Marie - Aurillac

Au rachat par l'office public HLM des murs de la Villa Sainte Marie, un emprunt a été contracté auprès du Crédit Foncier pour couvrir aussi bien les frais d'acquisition que le montant des travaux de réhabilitation à venir. L'association a remboursé les premières échéances sous forme de loyer avant même l'achèvement des travaux qui ont été enregistrées en compte 2012 « frais de 1<sup>er</sup> établissement » pour un montant brut de 348 348.05 €.

Ces frais de premier établissement sont amortis en linéaire sur une durée de 10 ans depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

### 2.6.2 EHPAD Les Prés Verts - Reilhac

La date d'ouverture de l'EHPAD ayant été retardée à trois reprises, une grande partie du personnel s'est donc retrouvé embauché bien avant d'accueillir les premiers résidents. De plus, l'établissement s'étant rempli très progressivement, les frais de personnel engagés avant le 1<sup>er</sup> octobre 2009, ont été enregistrés en compte 2012 « frais de 1<sup>er</sup> établissement » pour un montant brut de 139 282.60 €.

Ces frais de premier établissement sont amortis en linéaire sur une durée de 10 ans depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2009

## 3 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

### 3.1 - Provisions =

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
<u>Provisions pour risques &amp; charges départ retraite</u>	100 777.74	23 297.59	3 717.29		120 358.04
<u>Provisions pour risques Prud'hommes</u>	0.00		0.00		0.00
TOTAL	100 777.74	23 297.59	3 717.29		120 358.04

# ANNEXE

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

Aux comptes annuels

**CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS**  
Experts Comptables - Commissaires aux Comptes  
28, Rue Francis Poulenc - B.P. 1038  
18008 ALPHEAC CEDEX  
Tél. 04 71 64 92 68 - Fax 04 71 64 18 65

## 3.2 • Fonds dédiés =

### 3.2.1 Legs « MONTI »

Résidence de Massiac Avinin Johannel : Legs MONTI comptabilisé au compte 197 « Fonds dédiés »

Utilisation : - Capital : prise en charge des frais de séjour pour des personnes nécessiteuses de la commune de Massiac.

- Intérêts et plus values : amélioration du cadre de vie à l'intérieur de la résidence de Massiac Avinin Johannel

Voir tableau récapitulatif ci-dessous

### 3.2.2 Legs « SEFORT »

Siège Social : Legs SEFORT comptabilisé au compte 197 « Fonds dédiés »

Utilisation : aménagement et équipement visant à améliorer la qualité des services sans répercussion financière (à hauteur du montant du legs)

Ce legs sera amorti dans les mêmes conditions que l'investissement financé par celui-ci.

Voir tableau récapitulatif ci-dessous

### 3.2.3 Legs « LOTONIER »

Résidence de Massiac Avinin Johannel : Legs LOTONIER comptabilisé au compte 197 « Fonds dédiés »

Utilisation : - aménagement et équipement visant à améliorer la qualité des services de la Maison de retraite de Massiac.

Voir tableau récapitulatif ci-dessous

### 3.2.4 Fonds dédiés « AG2R »

Siège Social : Trophée de l'innovation sociale reçu en 2005 par l'AG2R pour les projets d'accueil familial d'un montant de 3 000.00 €uros comptabilisé au compte 1942 « Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement »

Voir tableau récapitulatif ci-dessous

### 3.2.5 Fonds dédiés « Conseil général »

Le Conseil Général a versé une subvention de 4 600.00 €uros pour les accueils familiaux d'Anglards de Salers, St Santin de Mours et Neuvéglise. Cette somme, égale pour les 3 sites, doit servir à régler les loyers en cas de manque de résidents.

Ces fonds ont été totalement utilisés sur l'exercice 2012 à cause de l'arrêt progressif du dispositif.

### 3.2.6 Fonds dédiés « Caisse d'épargne »

La Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin a versé une contribution financière par le biais des fonds « Projet d'économie locale et sociale » d'un montant de 10 500.00 €uros, à répartir sur les quatre accueils familiaux.

Ces fonds ont été totalement utilisés pour financer l'achat de piluliers, de thermomètres et tensiomètres, de chaises de douche et tables de lit, de chariots de ménage, d'appels malades individuels et divers petit matériel.

# ANNEXE

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

Aux comptes annuels

**GABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS**  
 Experts Comptables - Commissaires aux Comptes  
 28, Rue Francis Bessé - B.P. 835  
 15008 AURILLIAC CEDEX  
 Tél. 04 71 84 82 65 / Fax 04 71 64 18 65

## 3.2.7 Fonds dédiés « Parkinson Ydes »

La commune de Ydes a fait verser à l'association tous les dons reçus par des particuliers pour la création de cette nouvelle unité. Ces fonds doivent être utilisés pour financer l'achat de matériel supplémentaire nécessaire à la prise en charge des résidents atteints de cette maladie.

A ce jour, ces fonds n'ont fait l'objet d'aucune demande de remboursement par la commune.

Voir tableau récapitulatif ci-dessous

	FONDS DEDIES	01/01/2012	+	-	31/12/2012
<b>194</b>					
SIEGE	PRIX AG2R	3 000,00			3 000,00
ANGLARDS	CGI SUBV non paiement loyers	4 600,00		4 600,00	0,00
	CE SUBV petits achats	1 958,42		1 958,42	0,00
SAINT SANTIN	CGI SUBV non paiement loyers	4 600,00		4 600,00	0,00
	CE SUBV petits achats	1 958,41		1 958,41	0,00
NEUVEGLISE	CGI SUBV non paiement loyers	4 600,00		4 600,00	0,00
	CE SUBV petits achats	2 111,10		2 111,10	0,00
<b>Total 194</b>		<b>22 827,93</b>	<b>0,00</b>	<b>19 827,93</b>	<b>3 000,00</b>
<b>197</b>					
SIEGE	LEG SEFORT	250 577,12	2 531,92		253 109,04
MASSIAC Avinin	LEG MONTI	33 745,93	168,63		33 914,56
MASSIAC Avinin	LEG LOTONIER	0,00	24 811,03		24 811,03
YDES	DONS PARKINSON	1 590,00			1 590,00
YTRAC	DANONE	220,94			220,94
<b>Total 197</b>		<b>286 133,99</b>	<b>27 511,58</b>	<b>0,00</b>	<b>313 645,57</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>308 961,92</b>	<b>27 511,58</b>	<b>0,00</b>	<b>316 645,57</b>

## 3.3 • Etat des dettes =

Etats des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dépôt de garantie	942 984,92			
Emprunt Caisse d'Epargne	443 139,02	17 666,64	88 333,20	337 139,18
Emprunt caisses retraites	657 259,14	83 084,21	272 639,24	296 962,26
Dettes fournisseurs	467 706,27	467 706,27		
Dettes sociales et fiscales *	2 209 124,46	2 209 124,46		
Autres dettes	79 378,94			79 378,94
<b>TOTAL</b>	<b>4 799 592,75</b>	<b>2 777 581,58</b>	<b>360 972,44</b>	<b>713 480,38</b>

\* Dettes sociales et fiscales dont Dette provisionnée pour congés payés = 883 858,69 € au 31/12/2012.

## ANNEXE

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

Aux comptes annuels

**CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS**  
Experts Comptables - Comptables aux Comptes  
28, rue Francis Fesch - B.P. 838  
15008 AURILLAC CEDEX  
Tél. 04 71 64 92 68 Fax 04 71 64 18 65

### 3.4 – Produits constatés d'avance =

Le montant des produits constatés d'avance au 31/12/2011 est de 465 437,25 € :

- Le Conseil Général a versé une subvention de 69 000 € pour les travaux d'extension et d'amélioration réalisés à St-Flour la Vigière qui sont reversés à l'OP de l'Habitat chaque année par vingtième.
- La CPAM a versé la dotation soins pour l'unité Parkinson à Ydes, 119 200 €, pour financer avant son ouverture, la formation du personnel soignant. Cette dotation est toujours en attente de remboursement l'unité ne relevant plus du secteur médico-social.
- La CPAM a versé une dotation non reconductible d'un montant de 7 244,20 € à l'Ehpad de Mallet à Massiac dans le cadre de la participation financière du budget soins au financement d'un groupe électrogène. L'achat de ce matériel n'a, à ce jour, pas été réalisé.
- La CPAM a versé la dotation soins prévue en 2012 pour l'unité Alzheimer au Rouget, 150 000 €, alors que l'extension n'a accueilli les premiers résidents que le 28 janvier 2013. Cette dotation sera reportée sur 2013.
- La CPAM a versé une dotation de fonctionnement non reconductible pour le GCSMS, 80 000 € le 18 décembre 2012. L'association s'engage à reverser ce montant au GCSMS Coef 15 santé sous un délai d'un mois.
- Les décisions portant fixation des dotations globales de financements soins pour l'année 2012 ont été connues tardivement et la CPAM a continué de verser des dotations mensuelles supérieures. Ces versements sont régularisés sur 2013 et représentent un trop perçu de 1 851,42 € pour l'Ehpad la Vigière à Saint-Flour, et de 48 491,63 € pour l'Ehpad Villa Sainte Marie à Aurillac.

### 3.5 – Provision Congés payés =

Le montant des provisions congés payés au 31/12/2012 est de 883 858,69 € :

La méthode de calcul de cette provision consiste à déterminer la rémunération journalière, éléments variables de paye inclus, hors prime d'assiduité, et à la multiplier par le solde de jours de congés non pris au 31 décembre sur les droits acquis entre le 1<sup>er</sup> juin N-1 et le 31 mai N. A ce résultat, sera additionné 10% de la rémunération brute versée entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre de l'année N.

### 3.6 - Informations complémentaires sur le bilan passif

Indemnités de Fin de Carrière :

Conformément à l'article L 123-13 alinéa 3 du Code de commerce, le montant des engagements de l'Association en matière de pension, de complément de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite des membres de son personnel s'élève à 668 657,39 € au 31/12/2012.

Cette provision est calculée avec les indications suivantes:

- taux d'actualisation de 1.30%
- rotation du personnel lente
- âge estimé de la retraite : 60 ans
- droits accumulés avec projection salariale
- période de neutralisation des droits appliquée
- les charges sociales ne sont pas comptabilisées

Par dérogation à l'IAS 19, la provision est constituée selon les critères d'ancienneté suivants, pour 1/10 ème dès lors que le salarié atteint l'âge de 50 ans et ce chaque année jusqu'à 60 ans.

L'indemnité pour départ à la retraite est de 0.5 mois du salaire de référence après 10 ans d'ancienneté, 1 mois après 15 ans, 1.5 mois après 20 ans et 2 mois après 30 ans. Cette provision s'élève à 120 358,04 € au 31/12/2012.

# ANNEXE

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

Aux comptes annuels

**CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS**  
Experts Comptables - Commissaires aux Comptes  
28, Rue François Pons - B.P. 836  
16008 AUFFILLAC CEDEX  
Tél. 04 71 84 82 89 - Fax 04 71 84 18 85

## 4 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 4.1 - Calcul des résultats

Le résultat est déterminé par la différence entre les produits et les charges.

Dans le cadre des établissements et services relevant du secteur social et médico-social, et conformément à l'instruction administrative M22, il va être nécessaire de déterminer un « résultat administratif » à affecter déterminé ainsi :

Résultat comptable + ou - résultat antérieur à affecter = résultat administratif.

L'affectation des résultats administratifs de chaque section d'imputation tarifaire est arrêtée par les autorités de tarification, chacune pour ce qui la concerne, après appréciation des circonstances ayant engendré ces résultats (art.39, al.3 du décret n°99-317).

Cf. tableau annexe

- L'excédent est affecté :

a/ soit à la réduction des charges d'exploitation de l'exercice en cours ou de l'exercice suivant celui au cours duquel il a été constaté, c'est-à-dire en n+1 ou n+2.

b/ soit au financement des mesures d'investissements.

c/ soit au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivant celui auquel il a été affecté.

d/ soit à un compte de réserve de compensation.

e/ soit à un compte de réserve de trésorerie (art.39, al.4 du décret n°99-317).

- Le déficit est couvert en priorité par reprise sur le compte de réserve de compensation et, pour le surplus éventuel, est imputé aux charges d'exploitation de l'exercice en cours ou de l'exercice suivant celui au-cours duquel il a été constaté.

En cas de circonstances exceptionnelles, et avec l'accord préalable de l'autorité de tarification concernée, la reprise du déficit peut-être étalée sur trois exercices. (art.39, al.5 et 6 du décret n°99-317)

La circulaire n°2001-241 du 29 mai 2001 précise que les résultats des exercices antérieurs à la signature de la convention tripartite sont à incorporer, après contrôle et affectation, dans le cadre de la section d'imputation tarifaire « hébergement » conformément à la réglementation jusque là en vigueur.

### 4.2 -tableau de passage du résultat comptable au résultat administratif et projet d'affectation des résultats

Sections	Résultat comptable	Reprise Résultats Antérieurs	Résultat Administratif	Produits d'exploitation N+2	Réserve Investissement	Réserve Compensation	RAN
Hébergement	-164 999,95	80 765,06	-84 234,89	0,00	-12 152,25	56 767,82	-128 850,47
Dépendance	42 709,74	74 696,60	117 406,34	118 470,13		-1 063,79	
Soins	-452 429,73	510 515,13	58 085,40	-61 188,30		119 273,70	
<b>TOTAL</b>	<b>-574 719,94</b>	<b>665 976,79</b>	<b>91 256,85</b>	<b>57 281,83</b>	<b>-12 152,25</b>	<b>174 977,73</b>	<b>-128 850,47</b>

Voir tableaux d'affectation par section tarifaire annexés

# ANNEXE

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

Aux comptes annuels

**CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS**  
Experts Comptables - Comptables aux Comptes  
28, rue Francis Bessy - B.P. 838  
15008 AURILLAC CEDEX  
Tél. 04 71 64 92 88 - Fax 04 71 64 19 65

## 4.3 –Subventions d'exploitation

Une subvention versée par le Conseil Général du Cantal d'un montant de 15 000 Euros a été reçue en Novembre pour couvrir à 50%, le salaire et les charges 2012 d'un poste comptable ouvert le 16 octobre 2006 au Siège Social afin de faire face au surcroit de travail engendré par la gestion des accueils familiaux.

## 5 - AUTRES INFORMATIONS

### 5.1 • Effectif au 31/12/2012

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	16
Employés en CDI	448
Employés en CDD	123
Contrats aidés	10
Apprentis	5
Contrat Pro	2
<b>TOTAL</b>	<b>604</b>

### 5.2 • Engagement hors bilan

#### 5.2.1 Emprunt « Siège Social »

Le conseil général garantit à hauteur de 100% l'emprunt de 530 000.00 € pour une durée de 360 mois destiné au financement des frais d'acquisition et des travaux des nouveaux locaux de Siège Social. Au 31/12/2012, l'en cours garanti s'élève 443 139,02 €.

#### 5.2.2 Provision Grosses Réparation « O.P. de l'Habitat »

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, la constitution des PGR est abandonnée par la mise en place des normes IFRS dans la comptabilité de l'OPH. Jusqu'à cette date buttoir, l'OP HLM appelait dans ses loyers, des fonds qui alimentaient les PGR. A la disparition de ces dernières, le solde total des PGR non consommées s'élevait à 359 082.16 €.

Il a donc été convenu, par avenant à la convention de location liant l'association au propriétaire que tous les travaux d'entretien rentrant dans le cadre de la consommation des PGR seraient financés en priorité par ces derniers.

### 5.3 • Litiges Prud'hommes

Quatre procédures prud'homales sont engagées par 2 salariés demandant l'annulation de leurs sanctions disciplinaires notifiées en septembre et octobre 2010 et 2 salariés réfutant le motif de leur licenciement. Aucun montant n'a été provisionné, les demandes des salariés étant inférieures à 500 € pour les 2 premiers, un troisième ayant été débouté en mars 2013 et le dernier ayant des demandes sans aucun fondement. Pour information, les demandes de cette quatrième procédure sont 10 008 € au titre d'une indemnité complémentaire de préavis qui n'aurait été due que si l'association avait adhéré à la Convention Collective de 51 ; 164.36 € au titre du remboursement de dépens ; 2500 € au titre de l'article 700 et 33 360 € de dommages et intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse.

## ANNEXE

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

Aux comptes annuels

---

### 5.4 • Rémunération des cadres

Le montant des trois rémunérations brutes annuelles les plus importantes versées en 2012 s'élève à 182 219,60 € contre 178 409,90 € en 2011.

### 5.5 • Heures Droits Individuels à la Formation

Le nombre d'heures ouvertes au titre du droit individuel à la formation au 31/12/2012 est de 45 268 heures. Aucune heure de DIF n'a été utilisée sur l'exercice 2012.